

Points d'apports volontaires

Suite au désistement de l'entreprise qui avait été choisie précédemment, il restait à faire l'habillage des points d'apports situés à Grivel/Mignaval et Lagat. Les travaux ont été confiés à l'entreprise Didier MALCUS pour un montant de 5.232 €.

La Région a participé à hauteur de 50% au titre de l'attractivité touristique.

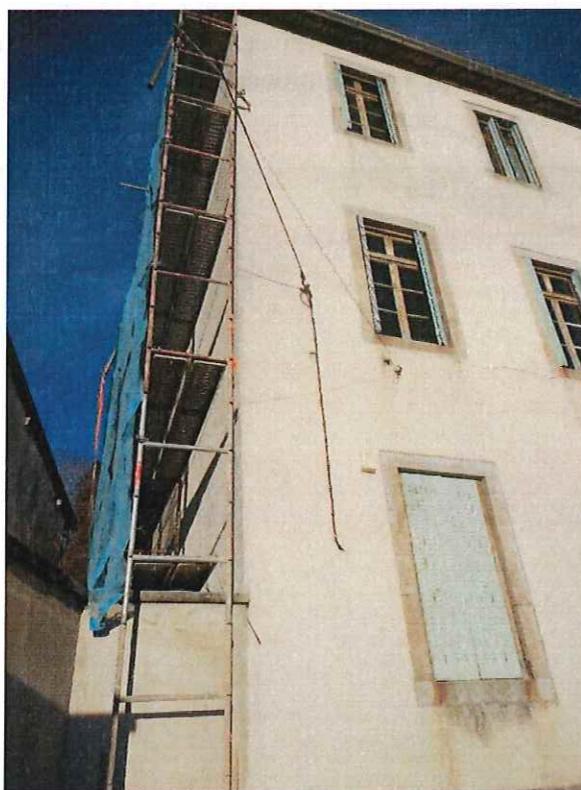


Bâtiment ancienne école

Le pignon Ouest du bâtiment se dégradait depuis quelques mois et il présentait un danger pour les personnes empruntant l'escalier qui relie la RD 996 au bourg.

Les travaux de réhabilitation de la façade ont été confiés à l'entreprise LIVRADOIS FACADES pour un montant de 12.030 € HT subventionnés à hauteur de 50% par la région Rhône-Alpes Auvergne au titre du plan ruralité.

Ces travaux ont été engagés en fin d'année 2019.



Manifestations

Commémoration du 11 novembre



A l'occasion de la cérémonie commémorant la fin de la 1^{ère} guerre mondiale, Jean Seguy, porte-drapeau depuis de nombreuses années a été honoré pour sa présence à toutes les cérémonies.



Le maire a déclaré que de mémoire, il avait toujours vu Jean Seguy porter le drapeau à Saint Martin.

La chasse aux œufs

Cette année pour la première fois une chasse aux œufs de Pâques a eu lieu dans le Bourg.

Une trentaine d'enfants sont venues avec leur panier pour découvrir les différentes cachettes.



A la fin de la récolte, et dans la joie, les enfants se sont partagés les œufs autour d'un goûter qui avait été préparé par les parents.

Un bon moment de convivialité.

L'expérience ne demande qu'à être renouvelée cette année.

Les enfants, si vous êtes d'accord, demandez à vos parents de vous inscrire auprès du secrétariat de mairie.

Cyclo les Copains

Depuis 4 ans la course passait dans notre commune et notamment dans le bourg où les cyclistes « pro » ou « amateurs » étaient accueillis dans la bonne humeur sur la place de la mairie.

Pour les seniors et les personnes ayant des appréhensions à payer avec leur carte bancaire, le CIAS et les maisons de services au public (MSAP) mettent à disposition des tickets mobilité. Vendu par carnet, vous pourrez utiliser ce moyen de paiement pour indemniser le conducteur. Service pour tous vous pouvez vous inscrire comme conducteur, faire une demande de déplacement ou vous inscrire pour proposer d'emmener quelqu'un en covoiturage.

ATCHOUM recherche des CONDUCTEURS

Vous souhaitez rendre service ? Covoiturer pour aller au travail ?

Inscrivez-vous sur www.atchoum.eu ou en appelant au 0 806 110 444. Vous serez ensuite contacté dès qu'une personne proche de chez vous aura besoin de se déplacer.



Conducteurs et Passagers, inscrivez-vous !

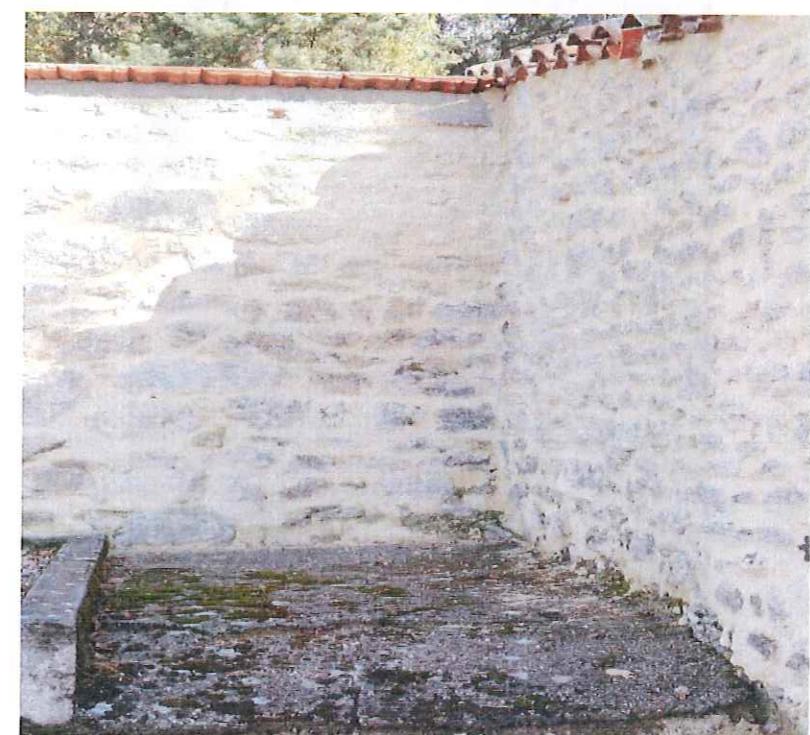
Sur notre site internet www.atchoum.eu

Avec notre centre d'appel téléphonique : 0 806 110 444 Appel GRATUIT

Rénovation du mur du cimetière

Le mur du cimetière, côté Est était fortement dégradé et a été restauré.

L'entreprise Franck DURET a réalisé les travaux de rénovation pour un montant de 14.081 €. Dans le cadre du FIC le Département a subventionné les travaux à hauteur de 30%.



Dénomination et numérotation des voies

Nous avons l'obligation de faire l'adressage sur l'ensemble de la commune.

Cette adresse exacte va permettre une localisation précise du domicile de la personne ou d'une entreprise.

Cette adresse est utilisée quotidiennement par les citoyens et les entreprises publiques ou privées (la Poste, livreurs, opérateurs de téléphonie, service EDF, Eau, pompiers, gendarmes et bien d'autres).

Une fois le projet lancé, les habitants seront consultés pour la dénomination des voies.



??? à vous de donner une idée

NOUVEAU : plateforme de covoiturage

A partir de février 2020 vous pourrez « covoiturer » sur Ambert Livradois Forez pour effectuer des trajets occasionnels ou réguliers en utilisant ATCHOUM ; une plateforme de covoiturage mise en place par la Communauté de Communes Ambert Livradois Forez.

Besoin de vous déplacer ?

Comme conducteur, passager ou covoitureur

Pour tout type de déplacement

Au travail, en courses, au rendez-vous chez le médecin, aux services publics, à un entretien d'embauche ou toutes autres destinations. Atchoum répond à toutes vos demandes de déplacements.

C'est très simple On s'inscrit sur la plateforme Atchoum :

- soit par le site internet www.atchoum.eu
- soit par l'application mobile téléchargeable (IOS et ANDROID)
- soit en appelant le centre d'appels Atchoum au 0806 110 444.

Et on dépose ses offres et demandes de trajet(s).

Atchoum mettra en relation passager(s) et conducteur(s) afin de pouvoir effectuer une réservation de place.

Si vous n'avez pas d'accès internet ou pas de téléphone mobile ?

Ce n'est pas grave. Faîtes le numéro d'appel GRATUIT 0 806 110 444, toutes les personnes qui ne disposent pas de moyens numériques d'accès à la plateforme Atchoum, notamment les seniors, peuvent déposer une offre et/ou une demande de trajet par téléphone, recevoir une information complète sur les modalités d'utilisation d'Atchoum ainsi qu'une assistance à son utilisation : réservation, confirmation de trajet, modalités de paiement de la participation aux frais...

Son prix : dans ce cadre de covoiturage, le passager participe aux frais de trajet supportés par le conducteur. Les conditions de partage des frais de trajet du conducteur par le(s) passager(s) sont adaptées : 2.50 € pour un trajet de 0 à 5 kms dont 1.90 € reversés au conducteur. Au-delà de 5 kms le coût sera de l'ordre de 0.35 € par kilomètre parcouru.



Cette année les parcours ont changé, toutefois les « Copains » n'oublient pas Saint Martin pour sa montée légendaire du bourg jusqu'au croisement de la CD 906 et ils repasseront le dimanche 5 juillet dans la matinée.

Bien entendu nous comptons sur vous pour l'animation dans le bourg lors du passage des coureurs.

Il faudra toujours des bénévoles pour la sécurité, et ensuite un repas champêtre sera organisé.

DATES A RETENIR :

8 Février :	concours de belote du comité des fêtes
15 mars :	élections municipales 1 ^{er} tour
22 mars :	élections municipales 2 ^{ème} tour
21 mars :	truffade organisée par le comité des fêtes
8 mai :	commémoration de la 2 ^{ème} guerre mondiale de 1939-1945
25 juillet :	fête du village et feu d'artifice organisé par le comité des fêtes
11 novembre :	commémoration de la 1 ^{ère} guerre mondiale 1914-1918
21 novembre :	soirée du comité des fêtes
20 décembre :	arbre de noël de la commune

La vie des associations

ADMR (arbre de noël)

Dimanche, petits et grands se sont réunis à la salle polyvalente pour un après-midi récréatif. Un spectacle en compagnie du clown Jacob, suivi du goûter permis d'attendre la tombée de la nuit. Et en début de soirée, le Père Noël passa nous voir avec son traineau chargé de présents pour les enfants et les ainés de la commune.



Cette année ce sont les enfants qui ont offert un cadeau au Père Noël... c'est le monde à l'envers !!!



Une attestation de recensement sera remise par la mairie. Celle-ci est à conserver car elle sera réclamée à l'adolescent en cas d'inscription à tout examen, concours ou autres.



Centre de loisirs

Depuis le 1^{er} septembre 2019, la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ a repris la gestion et la coordination des activités du centre de loisirs d'Ambert et instauré un tarif unique pour tous les enfants de la communauté de communes. De ce fait, le surcoût facturé par la commune d'Ambert pour l'accueil des enfants des communes extérieures n'existe plus. La participation de 10 € par jour versée aux familles par la commune de Saint-Martin afin de compenser ce surcoût est donc supprimée.

Raccordement en eau potable.

Suite à une demande de certificat d'urbanisme dans le secteur de Lagat/Longechaud, et après une étude sur la capacité de production du captage du « Vernet/Grivel », il est possible dans l'immédiat d'alimenter une nouvelle habitation.

Par sécurité toute nouvelle demande de raccordement dans ce secteur sera conditionnée par une vérification préalable de la capacité de production.

Schéma de cohérence territoriale (SCOT)

Le SCOT consiste à fixer des objectifs en matière d'aménagement et de développement du territoire (PLU, carte communale, programme de l'habitation...).

Chaque commune membre de la communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ devait se prononcer sur l'approbation ou le refus de ce SCOT. Le conseil municipal de Saint-Martin-des-Olmes constate que le SCOT est très largement orienté vers la redynamisation des centres-bourg et des petites villes du territoire et qu'il ne prend pas suffisamment en compte le potentiel des villages et hameaux qui sont l'un des éléments essentiels d'attractivité pour de nouveaux arrivants en quête d'espace et de nouveaux modes de vie.

En conséquence, le conseil municipal à l'unanimité émet un avis défavorable au SCOT tel qu'il est déclaré.

Le prix de vente au m² carré a été fixé à 0,20 €

Les ayants-droit de la section ont été consultés lors d'un vote en mairie le 01. 09..2019. Il en ressort que les 3 cessions ont été acceptées à l'unanimité.

Les frais de géomètre et de vente seront à la charge des acquéreurs.

Cession de biens au hameau de Marcheval

L'acquéreur d'une maison située dans ce hameau a fait part de son désir d'acquérir moyennant le prix de 100 € une bande de terrain enclavée dans sa propriété.

Cette bande de terrain ne présentant aucun intérêt pour la commune et les riverains, le conseil municipal a prononcé le déclassement de celle-ci et accepté le prix de vente à 100 €. Les frais de géomètre et de vente seront à la charge de l'acquéreur.

Tarifs et taux des taxes

Salle polyvalente

Les tarifs de location (130 €), apéritif (70 €), nettoyage intérieur et abords extérieurs (75 €) et consommation du chauffage (3 € le m³ de gaz) restent inchangés.

Seul le montant de la caution augmente. Il passe de 130 € à 150 €.

Prix de l'eau et assainissement

La surtaxe communale sur la consommation d'eau est maintenue à 0,30 € HT le m³, de même que l'abonnement du compteur d'eau à 6,50 € HT.

L'abonnement pour l'assainissement collectif est de 26,00 € HT et la surtaxe de consommation passe à 0,30 € HT.



Impôts locaux

Le taux des 3 taxes locales reste inchangé pour cette année, à savoir :

Taxe d'habitation	8,24 %
Taxe foncière propriété bâtie	14,39%
Taxe foncière propriété non bâtie	63,86%

Le parcours de citoyenneté

Depuis quelques années, les garçons et filles âgés de 16 ans de nationalité française ont l'obligation de se faire recenser à la mairie de leur domicile dans les 3 mois suivant leur 16^{ème} anniversaire.

Le conseil des Sages

Bonne année à toutes et à tous.

L'année 2019 a débuté en Février par la fabrication de nichoirs et mangeoires en collaboration avec les Sages de Marsac.



Toujours en collaboration avec Marsac, le mois d'avril a été consacré à la fabrication de 10 bacs (pour les fleurs) 7 pour Marsac et 3 pour Saint Martin, déposés dans le Bourg, autour de la nouvelle fontaine,

En mai il a fallu penser au semis des fleurs sur le terrain de Marsac,

En juin, nous avons commencé le repiquage des fleurs achetées par la Mairie, et afin d'assurer un joli fleurissement de notre commune à la fin du mois nous avons complété le garnissage des jardinières avec les semis effectués à Marsac.

A l'occasion de la course Cyclo des Copains, nous avons monté un atelier pour la décoration du bourg (création, découpage, montage de fleurs sur tiges bambous) pour la mise en place avant la course, et comme les années précédentes, nous avons aidé à la sécurisation de la course.

Enfin pour terminer l'année, nous avons partagé avec la même convivialité deux repas avec nos homologues de Marsac.



Nos prévisions pour 2020

- Fabrication de jardinières en bois pour fleurir la montée du cimetière en remplacement des jardinières en plastique.
- Repose de la croix de la mission sur la D 996 près du cimetière suite à l'élargissement de la route.
- Semer et repiquer des fleurs dans les bacs pour l'embellissement du bourg et des hameaux.
Et notre idée en accord avec la municipalité : Décoration de Saint Martin pour les fêtes de fin d'année.

Société de chasse

Les années passent, mais notre passion reste toujours aussi ardente. Pour cette saison 2019/2020, notre association compte plus de 50 adhérents et nous ne pouvons que nous réjouir de cette vitalité.

2019 a été l'année de tous les contrastes et nous n'oublierons jamais la bonhomie et le calme de Michel, le sourire et la gentillesse de sa fille Amélie, le flegme et l'humour de Jean Paul. Toutes nos pensées vont aujourd'hui à leurs familles et à leurs proches. Ainsi va la vie... souvent trop cruelle.

Mais 2019 a aussi été l'année des jeunes chasseurs :

Clément Prat nous a montré son savoir-faire en se distinguant sur les renards et les chevreuils,



et Brayan Dumeil, pour sa première année en chasse accompagnée, a mis à son tableau son premier sanglier : un gros mâle de plus de 80 kg !



Globalement, cette saison a été satisfaisante avec à ce jour 23 sangliers (20 jeunes et 3 adultes) et 30 chevreuils au tableau, le tout dans une ambiance de franche camaraderie.

Les chasseurs de Saint Martin vous souhaitent une excellente année 2020 !

Piste forestière

Après de nombreuses tentatives et ceci depuis 2015, le financement de la piste de « la Croix de Fer » a enfin était accordé.

Les travaux ont été effectués au printemps 2019 par l'entreprise « DUMEIL TP »



Avec le désenclavement de la forêt de Marcheval se termine le programme de desserte forestière de notre commune.

Il reste simplement à recevoir la subvention de 26.818 € de la part de l'Europe.

Section de Chomis et autres

Par délibération en date du 21.12.2017, le conseil municipal a demandé le transfert au profit de la commune des biens de la section de « Chomis, Grivel, Chanteloube, Le Rif, Mignaval » indivis avec la commune d'AMBERT, compte tenu que la commune paie les impôts fonciers de la section depuis plus de 3 ans. La superficie totale pour la commune est de 31ha87a50ca.

Par arrêté en date du 20.12.2018, la préfecture du Puy-de-Dôme a prononcé le transfert au profit de la commune.

Cession de biens de la section de Clavières

3 propriétaires du village de Clavières ont demandé à se porter acquéreurs de parcelles sectionales jouxtant leur propriété.

Mr Cédric Dumeil et Mme Corinne Grillet pour une surface d'environ 2.000 m²

Mr et Mme Didier Malcus pour une surface d'environ 5.500 m²

Mr David Villeneuve et Mme Sandrine Chanteloube pour une surface d'environ 450 m².

Transport

La communauté de communes AMBERT LIVRADOIS FOREZ a mis en place un service de transport en commun pour permettre aux personnes qui ne conduisent pas de se déplacer à AMBERT pour faire leurs courses, se rendre chez le médecin, le pharmacien ou dans tout autre commerce.

Pour notre commune, le jour de transport est le mardi matin. Le lieu des arrêts et les horaires sont les suivants :

	ALLER		RETOUR		
Lieux	heures	Arrêts Ambert	Départs	Arrivées	heures
		Arrêt bus Hôpital			11 h 10
		Parking Jouet Club			11 h 15
		Pharmacie du Parc			11 h 20
Place de l'Eglise	08 h 36		Place de l'Eglise	11 h 36	
Clavières	09 h 09		Clavières	12 h 09	
La Croix de Fer	09 h 12		La Croix de Fer	12 h 12	
La Barge Au carrefour	09 h 15		La Barge Au carrefour	12 h 15	
Ambert	09 h 20	Pharmacie du Parc			
	09 h 22	Arrêt bus Hôpital			
	09 h 26	Parking Jouet Club			

La réservation doit être faite au plus tard deux jours à l'avance aux n°s ci-dessous.

Le tarif aller-retour est fixé à 5,50 €

Pour plus de renseignements vous pouvez vous adresser :

CIAS, mairie annexe, Boulevard Henri IV, 63600 AMBERT

Christelle BENOIT, Michèle DUBIEN ou Jean-Philippe AUBERT au 04.73.82.70.74 ou 06.83.05.25.75

Emilie FAYE : 04.73.82.07.60

Le lundi et jeudi de 9 h à 12 h, le mardi et vendredi de 13 h à 16 h

Ou à la mairie de Saint Martin des Olmes. (Flyer à votre disposition)

ADIL

Vous souhaitez faire construire ou acheter un bien immobilier. Avant la signature définitive vous allez vous poser beaucoup de questions avant de vous décider.

L'ADIL Espace Info Energie 63 peut vous accompagner dans vos démarches (administratives, obtention de prêt, aides financières...)

Pour en savoir plus, vous pouvez contacter l'ADIL au 04.73.42.30.75 où : contact@adil63.org

Comité des fêtes

A St Martin des Olmes où la vie est bien faite, cette année encore, sous les ors des plafonds de la salle des fêtes, pas de défaite pour le comité des fêtes.

En effet dès le mois de janvier les participants se sont pressés en grand nombre pour s'inscrire au concours de belote et pour tenter de remporter, les nombreux lots qui les attendaient.

En Avril, le premier du mois étant passé, plus de poisson à l'horizon.

Alors sans se découvrir d'un fil les talentueux bénévoles du comité des fêtes ont concocté avec amour et savoir-faire une bonne truffade, qu'ont pu déguster les quelques 100 inscrits à cette soirée dansante, conviviale et festive, animée musicalement et comme toujours avec talent par Jérémy Rigaud.

Le mois de Juillet avec ses premiers champignons et le retour du soleil a permis aux membres du comité des fêtes de quitter la salle des fêtes et de s'exporter au centre du bourg, où en compagnie des chasseurs qui tenaient la buvette, des Sages qui avaient fabriqué et mis en place la décoration et de Guillaume et Justine de l'auberge de Grivel qui avaient concocté le repas, ils ont assuré l'animation lors du passage de la course des copains.

Le tout dans une ambiance fleurie où dans leurs déguisements de hippie, les bénévoles ont pu danser sur les rythmes endiablés de Sergio et Jean François.

Le ton était donné pour cette période estivale et c'est donc sur le même élan que s'est déroulée la fête du village en compagnie de Jacob le clown qui anima l'après-midi avec ses tours de magie, ses chansons et ses ballons multiformes pour le plus grand plaisir des enfants.



Ainsi en alternance avec notre barde préféré Jean-François, qui heureusement n'a pas eu droit au même traitement que celui d'Astérix, Jacob le clown accompagna les très nombreux participants jusqu'au feu d'artifice dont la renommée a dépassé largement les frontières de notre commune.



C'est ensuite au son des platines de Jérémy Rigaud que s'est terminé tard dans la nuit le bal populaire qui clôturait la fête annuelle du village.

La neige de Novembre ne découragea pas les vaillants bénévoles du comité des fêtes qui accueillirent une centaine de participants à la soirée dansante, où la Brouffade de Guillaume les attendait frémissante dans ses chaudrons brillants.

Leur piano à bretelle en bandoulière Aurélie et Jérôme Arnaud, ont fait sautiller et voltiger pendant des heures les danseuses et les danseurs, sur les rythmes du Cha-cha-cha, du Twist, du Tango, de la Valse Musette ou de la Salsa.

Cette belle soirée clôturait la saison d'animation pour le comité des fêtes qui vous souhaitent une très belle année 2020, au cours de laquelle nous nous retrouverons encore pour des soirées pleines de musique, de bonne humeur et de convivialité.

Fougat de Grivel

C'est aux alentours de la chandeleur que les habitants de Grivel, se sont retrouvés autour d'un vin chaud concocté par Justine et Guillaume, pour déguster dans une ambiance joyeuse et bon enfant, les bugnes et autres pâtisseries qu'avait préparées les résidents du hameau.

Fête de la Saint Jean au Trait et au Malgrassin

En cette fin juin 2019 les habitants du Trait et du Malgrassin se sont retrouvés autour d'un bon repas et du feu de la St Jean.

Cette année nous remercions chaleureusement Sylvie Cayre et toute sa famille de nous avoir accueillis dans son garage où nous avons passé un moment très convivial. Un bon nombre de personnes se sont retrouvées autour d'un bon repas. Nous remercions tous ceux qui ont installé et également ceux et celles qui ont préparé des mets pour l'apéritif et pour le dessert.



Nous espérons être nombreux à nouveau pour la Saint Jean 2020 chez Nelly et Vincent Favier et nous souhaitons une bonne année à toute la commune.

Les nouvelles

Attractivité du bourg

En 2019 le programme de l'attractivité du bourg s'est poursuivi avec la rénovation de la fontaine située dans la partie basse du bourg.

Les travaux ont été confiés à Thierry MAITRIAS pour un montant de 10.380 €

La Région a subventionné les travaux à hauteur de 50% au titre de l'attractivité touristique.



L'écusson qui représente « Saint Martin » a été sculpté par Franck LASSALLE.



Cette année, afin de terminer le programme d'attractivité du bourg, le petit pont vers le chemin du « Jacquot » sera embelli d'une cascade.

Vingt ans... Déjà !

Il y a 20 ans nous entrions dans le 21^{ème} siècle. Nostradamus nous avait prédit la fin du monde, mais bien au contraire, tout s'est accéléré. Il y a 20 ans, on payait en francs, le plus souvent en espèces sonnantes et trébuchantes, aujourd'hui on paye avec sa carte bleue sans contact ou son Smartphone. Il y a 20 ans on écrivait une lettre qui arrivait 2 ou 3 jours plus tard à son destinataire, aujourd'hui on envoie un texto ou un mail et on règle les problèmes en dix secondes. Il y a 20 ans les réseaux sociaux n'existaient pas, aujourd'hui 500 millions de twits sont postés chaque jour, 400.000 SMS sont expédiés chaque seconde et facebook compte 2 milliards d'utilisateurs dans le monde... Bref, tout s'est emballé (sauf les dotations de l'état aux communes : celles attribuées à Saint Martin sont passées de 555000 F –soit 84450 € - en 2000 à 87100 € en 2019, soit 3% d'augmentation en 20 ans...)

Dans la folie de ce monde de plus en plus virtuel, quelle est la place de la ruralité ? Quelle sera notre place dans le monde de demain ?

Je voudrais vous faire partager mon optimisme sur ces sujets. De tous temps, l'homme a évolué par désir de « réussir sa vie ». Mais les critères d'appréciation de cette réussite sont en train de changer et vont bouleverser l'avenir de nos campagnes car nous avons presque tous les éléments pour y répondre. Nous avons les grands espaces naturels, nous avons la qualité de l'air, nous sommes loin de la pollution et du stress des grandes villes, nous avons une agriculture de plus en plus saine voire bio... Bref, si nous savons exploiter toutes ces richesses nous avons tous les atouts pour attirer les hommes et les femmes en quête de réussite. Il nous manque juste quelques infrastructures (le département finira bien un jour par nous offrir une desserte routière digne de notre temps) et des équipements de qualité dans les domaines de la santé, des services, des loisirs.

Pour illustrer mon propos, je voudrais vous parler du projet de « Maison de santé » qui va ouvrir ses portes à Ambert courant 2021. A l'initiative du docteur Marie Claire Bui, récemment installée sur le territoire, des docteurs Vorilhon, Hemeret et Dugay, ainsi que d'une quinzaine d'autres acteurs de santé locaux, une association a été créée pour porter ce projet ambitieux qui sera sans nul doute un élément majeur dans la construction de l'avenir de notre territoire. Imaginez : sous le même toit seront réunis des médecins, infirmiers, dentistes, podologues, ostéopathes, un laboratoire d'analyses, des consultations de spécialistes (urologue...) et d'autres viendront s'ajouter à cette liste. L'agrément de l'ARS est acquis, des financeurs privés se sont positionnés pour la réalisation. Comment ne pas croire en l'avenir devant une si belle initiative.

Saint Martin doit s'inscrire dans cette nouvelle dynamique. Restons unis et positifs, et surtout soyons fiers d'être « des gars et des filles de la campagne » !

Au nom du Conseil Municipal et des employés communaux, je souhaite à vous tous, à vos familles et à vos amis, santé, bonheur et optimisme pour cette année 2020.

Daniel Barrier

Etat civil 2019

NAISSANCES

Le 5 mars : Maëlia Alexa Claire DUPUIS : Jarroux
Le 6 mars : Cloé BERNARD : Les Ballays
Le 12 mai : Cloé et Jade LAPIERRE : le Bourg

MARIAGES

Le 8 juin : DUPUIS Aurélien Cyrille Claude et CHAMPROUX Amandine Christiane Denise
Le 31 août : GERA Jonathan Mario Joël et PIOT Justine

DECES

Le 10 janvier : Paul Jacques MATHIEU : Le Bourg
Le 21 janvier : Jean Clément Alfred NEVEU : le Bourg
Le 12 octobre : Jean-Paul JARRIX : La croix de Fer

Infos pratiques

Vous avez besoin de faire établir ou de renouveler votre carte nationale d'identité ou votre passeport ? Depuis quelques années, ces 2 documents sont à demander à la mairie d'AMBERT. Préalablement vous devez prendre rendez-vous et le délai d'obtention est de 2 à 3 mois.

Si vous souhaitez recevoir les infos de la commune, merci de communiquer votre adresse mail auprès du secrétariat.

Contact mairie

Tél : 04.73.82.09.16
Adresse mail : mairie.st-martin@cc-livradois.fr
Permanences téléphonique lundi, mardi, jeudi vendredi de 8 h à 12 h
Ouverte au public le mardi de 17 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h
Permanences du maire et/ou des adjoints : le mardi de 17 h à 19 h et le samedi de 9 h à 12 h ou sur rendez-vous.

Tirage 250 exemplaires. IPNS Dépôt légal en sous-préfecture janvier 2020



Bonne année 2020 à tous !